

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **JOUCAS**

SEANCE DU 11 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260511-DEL_26_05_01-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 11
- Qui ont pris part à la délibération..... 9

OBJET DE LA DELIBÉRATION n° 26-05-01

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de mai à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de JOUCAS, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sur convocation adressée le 7 mai 2026, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien AUBERT, Maire.

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI-NICOLAS, M. Maurice JEAN, M. Lionel NICOLAS, Mme Flore RICHARD, Mme Johanna TARDY,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme Séverine GUILLOT, qui a donné pouvoir à M. Lucien AUBERT pour voter en son nom ; Mme Corinne MOUREAU-BAHRAOUI, qui a donné pouvoir à Mme Johanna TARDY pour voter en son nom.

M. Benoît MAIRE, M. Laurent QUEYTAN.

M. Adrien AUBERT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L.2511-10,

CONSIDERANT que les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'au début de chaque séance, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

CONSIDERANT qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

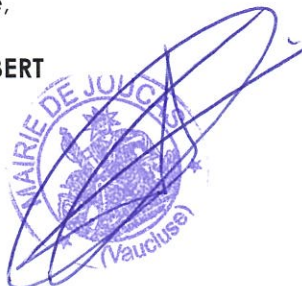
LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la désignation de **M. Adrien AUBERT** en tant que secrétaire de séance du Conseil municipal du 11 mai 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT



Le Secrétaire de séance,

Adrien AUBERT

